

WIZERNES



Réuni le 13 Décembre 2021 sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire, le Conseil Municipal, après avoir pris acte des décisions du Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été accordées, a adopté à l'unanimité les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer -

Le conseil municipal approuve les termes de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales et la CAPSO et autorise le Maire à la signer.

- Classement du domaine privé communal dans le domaine public -

Il est accepté de classer un ensemble de parcelles dans le domaine public communal d'une superficie totale de 86 407 m².

PERSONNEL

- Recensement de la Population 2022 -

Il est décidé de la création de 7 postes d'emplois d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet, pour effectuer les opérations du recensement de la population prévu du 20 Janvier au 19 Février 2022, non compris le coordonnateur d'enquête qui sera chargé de la préparation des opérations.

- Tableau des effectifs -

La modification du tableau des effectifs proposée est acceptée.

- Assurance statutaire -

Il est décidé d'accepter les nouvelles conditions tarifaire du contrat groupe du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais et de garantir les risques suivants : Décès, Accident de travail, Longue Maladie/longue durée, Maternité/Adoption, pour les agents CNRACL ainsi que la maladie ordinaire pour les agents relevant de l'IRCANTEC, aux taux respectifs de 5,85 % et 1,36 % de la masse salariale.

TRAVAUX

- Travaux de construction de la maison médicale - Lot n° 1 -

Suite à la nécessité de réaliser d'autres travaux supplémentaires, il est décidé de passer un 3ème avenant au marché conclu avec la société EIFFAGE pour le lot n° 1, pour un montant total de 60 848,67 € HT. Le montant Hors Taxes du marché est ainsi porté de 296 301,73 € à 402 909,49 €.

FINANCES

- Services Publics -

Il est décidé de réviser les tarifs des différents services publics : concessions funéraires, concessions en columbarium, concessions en cavurnes, droits de place et location des salles communales à compter du 1^{er} Janvier 2022.